Appel du 13 novembre :
c'est par la loi qu'avancera l'abolition de la prostitution

1- La prostitution est une violence.

2- Qui touche en particulier les personnes les plus vulnérables.

3- Elle est un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes.

4- Elle est majoritairement le fait de réseaux mafieux et de la traite des êtres humains.

5- Le seul modèle ayant fait ses preuves, est le modèle abolitionniste, qui vise à réduire la prostitution et à permettre aux personnes prostituées d'en sortir.

6- L'ambition de ce modèle n'est pas seulement de réduire la prostitution sur son territoire. La seule action efficace est une action concertée et conjuguée au niveau régionale voire internationale

7- Pour ces raisons, nous, parlementaires de différents pays, demandons une harmonisation des législations nationales et des politiques publiques pour l'abolition de la prostitution, c'est-à-dire :

- lutter résolument et systématiquement contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ;
- dépénaliser ou décriminaliser les personnes prostituées ;
- renforcer les droits des victimes de proxénétisme et de traite, et accompagner les personnes souhaitant sortir de la prostitution ;
- responsabiliser les clients et interdire l'achat d'actes sexuels ;
- interdire toute forme de publicité directe ou indirecte d'offres de services sexuels ;
- mettre en place des politiques d'éducation à la sexualité et de prévention de la prostitution ;
- promouvoir les recherches sur la prostitution et la traite des êtres humains ainsi qu'une harmonisation des systèmes de collecte des données.

8- Nous, parlementaires de différents pays, créons un réseau international et appelons la mobilisation et l'implication de nos gouvernements, des instances régionales, internationales et notamment de l'ONU, pour l'abolition de la prostitution. Nous nous engageons à alerter les opinions publiques des réalités du système prostitutionnel.